



Allaman, le 05 novembre 2012

Préavis municipal N° 12/2012 relatif à l'adoption du budget 2013

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

Conformément à la loi sur les communes, ainsi qu'aux articles 81 et suivants du Règlement du Conseil général d'Allaman, nous vous soumettons le budget de la bourse communale pour l'année 2013, établi avec réalisme face aux incertitudes de la conjoncture actuelle.

Les chiffres définitifs du budget 2013 se présentent comme suit :

	Effectif au 31.12.2011	Budget 2013
CHARGES	3'009'401.69	3'052'311.00
REVENUS	3'036'285.96	2'372'969.00
EXEDENTS DE PRODUITS	26'884.27	
EXCEDENTS DE CHARGES		679'342.00

Confronté à l'exercice consistant à établir un budget, c'est inévitablement sur la base d'hypothèses que ce travail a pu être réalisé. Si pour les deux années dernières, les exercices se sont terminés par des excédents positifs, nous devons prendre en compte des augmentations à venir, par rapport aux montants du budget 2012, ce sont par exemple :

- l'enseignement des écoles primaires + 16% ;
- l'enseignement des écoles secondaires + 29% ;
- la facture pour la police + 17% ;
- la participation à la péréquation + 30% ;
- la facture sociale + 88%, qui peut s'expliquer comme la conséquence de la votation du 26 septembre 2010 sur la Modification de la Loi fédérale sur l'assurance chômage obligatoire, acceptée par le peuple suisse par 53,4% des votants, visant à réduire la durée des prestations passant de 520 jours à 400. Conséquence prévisible ; les personnes arrivant en fin de droit de chômage sont dirigées vers les services sociaux. Le canton de Vaud

avait pourtant refusé ce report de charge de la Confédération sur les cantons et en finalité sur les finances des communes.

- Par contre, pour les Services Industriels, l'entier de notre réseau d'eau est repris par le SIDERE suite à notre adhésion à l'association.

Il découle de ce qui précède que les montants les plus importants pour lesquels nous devons participer sont la facture sociale et la péréquation. Ces ponctions incontournables par le canton, engloutissent une partie considérable de nos revenus fiscaux. Néanmoins nous voulons poursuivre les travaux d'entretien de nos infrastructures qui en ont grand besoin et maintenir notre taux fiscal dans la moyenne inférieure en comparaison avec nos proches communes voisines pour le présent exercice. Ce point devra être reconsidéré pour 2014.

Le Conseil général d'Allaman

- **Vu le préavis municipal N° 12/2012**
- **Entendu le rapport de la commission des finances**
- **Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour**

DECIDE

d'adopter le budget 2013 tel que présenté

Préavis adopté en séance de Municipalité du 05 novembre 2012

Le Syndic :

La Secrétaire :

Denis Eric Scherz

Evelyne Vogel



The image shows the official seal of the Municipality of Allaman, which is circular and contains a coat of arms. The words 'MUNICIPALITE' and 'ALLAMAN' are visible around the seal. Overlaid on the seal are the handwritten signatures of Denis Eric Scherz and Evelyne Vogel.